N°DBCA-2021-059

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice :

5 - Membres présents :

- Votants :



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION DU LOT 1 A USAGE DE GARAGE CADASTRE SECTION AI N°799 DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Le 24 juin 2021, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 juin 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 3ème Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

• Monsieur Sébastien TASSERIE, 1er Vice-Président

Délibération affichée le : et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le	Adapter le Patrimoine
	patrimoine du Sdis	Optimiser la gestion financière
		du patrimoine

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- l'avis des domaines en date du 20 janvier 2020,
- la délibération du Conseil d'administration du n°2020-CA-031 du 26 novembre 2020 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,
- la délibération du Bureau du conseil d'administration n°DBCA-2020-033 du 04 mars 2020 portant cession de l'ancien Centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray,
- la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-019 du 12 avril 2021 portant cession de l'ancien Centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray.

* *

Par acte notarié en date du 28 octobre 2000, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a acquis la pleine propriété du Centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray sis rue Barbe commune de Neufchâtel-en-Bray, ensemble immobilier cadastré section AI n°798 d'une surface de 12a 32ca et le lot n° 1 à usage de garage pour matériels et véhicules de secours et incendie avec accès par l'immeuble cadastré section AI n°798 et la rue Barbe d'une superficie de 128 m² jusqu'à l'altitude de 4.14, milieu du plafond, la référence 0 étant le sol de la construction.

Par délibération n° 2015-BCA-63 du 07 octobre 2015 du Bureau du conseil d'administration et par arrêtés n°2015/AGAJ-105 et n° 2015/AGAJ-106 des 15 et 16 octobre 2015, la section AI n°798 d'une surface de 12a32ca sis rue Barbe commune de Neufchâtel en Bray a été désaffectée et déclassée du domaine public.

Par délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime n° DCA-2021-019 du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé la cession de l'ensemble immobilier cadastré n°AI 798 au profit de la Commune de Neufchâtel-en-Bray, la prise en charge de l'ensemble des frais relatifs à la cession par l'acquéreur et a autorisé le Président à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer les actes à intervenir.

Ces délibérations et arrêtés n'ont pas pris en compte le lot 1 à usage de garage cadastré à la section AI n° 799, faisant partie intégrante de l'ancien Centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray et objet du projet de cession avec la Ville de Neufchâtel-en-Bray.

* *

Dès lors, et préalablement à cette cession, il convient en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) de faire sortir le lot 1 de la section AI n°799 du domaine public du Sdis 76.

*

Aussi, il vous est donc proposé de :

- constater la désaffectation du lot 1 de la parcelle cadastrée section AI n°799,
- prononcer le déclassement du domaine public d'une emprise d'une superficie d'environ 128 m² situé sur la parcelle cadastrée section AI n°799, lot 1,
- décider d'inclure le lot 1 de la parcelle cadastrée AI n° 799 dans la cession déjà délibérée de l'ensemble immobilier de l'ancien centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray à la Ville de Neufchâtel-en-Bray,
- préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,
- autoriser le président à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer les actes à intervenir.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 24/06/2021 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210624-DBCA-2021-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021 Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

